

## #PourquoiNousArreter?

# Mobilisation des CCI d'Occitanie suite aux annonces du Ministre de l'Economie et des Finances

Le Ministre de l'Economie et des Finances a annoncé au cours de son intervention à l'Assemblée Générale extraordinaire de CCI France, le 10 juillet dernier, une nouvelle coupe budgétaire correspondant à une réduction annuelle sur le plan national de 400 millions d'euros en 2022, soit une baisse de 50% de la ressource fiscale des CCI par rapport à 2018.

Malgré un processus de maîtrise des dépenses engagé depuis 2012, la baisse de la TFC annoncée qui s'ajoute à toutes celles que le réseau a connues soit 75% de baisse entre 2012 et 2022, ne permettra plus de maintenir la capacité d'actions des CCI, tant sur le plan de l'appui aux entreprises et aux territoires que sur celui de la formation.

Les élus des CCI d'Occitanie ont toujours répondu présents aux demandes de l'Etat et de sa tutelle en région. Ils partagent la légitime volonté de l'Etat de réduire les coûts afin de redonner à notre pays et à nos entreprises sa légitime compétitivité. Ils sont d'accord pour transformer leur CCI, pour coller au plus près à un monde de plus en plus global et digital. Mais ils ne peuvent se résigner à accepter la trajectoire budgétaire qui leur est imposée sans aucune discussion préalable.

Une trajectoire insoutenable synonyme d'une large amputation à terme de l'accompagnement des TPE-PME et de la proximité territoriale ; et d'environ 400 suppressions d'emploi.

C'est pour ces raisons que l'ensemble des CCI d'Occitanie a décidé de se mobiliser pour convaincre le Ministre de revoir sa position.

Ainsi, outre les différentes actions qui seront organisées ; les CCI d'Occitanie invitent les entrepreneurs, les parlementaires, les élus locaux et plus largement l'ensemble des acteurs de l'économie de notre région à soutenir le réseau en signant le manifeste, accessible en ligne sur [www.occitanie.cci.fr](http://www.occitanie.cci.fr).

Apposer sa signature, c'est soutenir :

- **un accompagnement public aux TPE-PME** opéré par les CCI et leurs différents partenaires ;
- **une action de proximité** auprès des chefs d'entreprise dans tous les territoires dont les plus ruraux qui représentent la majorité de la région Occitanie ;
- **un réseau d'établissements publics de l'Etat** permettant de relayer partout en France les dispositifs publics pour le **développement de l'économie** ;
- **des équipes fortement mobilisées pour l'attractivité des territoires**, en appui des politiques des collectivités territoriales ;
- **des acteurs majeurs de l'enseignement** délivrant pour les apprentis, les jeunes et les adultes des formations à haute employabilité ;
- **des structures engagées dans une démarche de transformation et de mesure de leurs performances** ;
- **un financement redistributif** sachant qu'un euro de taxe versée à une CCI pour l'accompagnement des entreprises contribue à produire dix euros de richesse sur son territoire.

Enfin et tout en continuant à assurer avec diligence ses missions de service public aux entreprises et aux territoires, votre CCI suspendra, tous les mercredis à compter du 25 juillet ; l'accueil au public et les représentations. Les collaborateurs seront bien sûr à leur poste.